



NOTE FORMATIONS INITIALES 22-23

« JE ME FORME ET CERTIFIE DES
COMPETENCES »



Informations générales

Pour toute questions sur les formations :

Maud SEUS-CARADEC - Assistante technique régionale - RFL

07 50 87 61 20 - atr@tir-bretagne.org

Rappel : La formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.

Le CAC n'est pas un brevet détenu à vie. Pour renouveler son CAC il faut suivre à nouveau la formation initiale, tous les 4 ans.

Les armes peuvent être personnelles ou mise à disposition par votre club ou Comité Départemental.

L'accès aux modules de formations est soumis au respect des consignes sanitaires en vigueur.

Journées de positionnement :

La journée de positionnement est obligatoire pour toutes les formations initiales (sauf CAC). Elle se déroule obligatoirement dans le département d'appartenance. En l'absence de participation, le stagiaire ne sera pas autorisé à poursuivre la formation et sera considéré comme ayant abandonné.

Leur organisation est confiée à chaque Comité Départemental sous la direction du Responsable de Formation Départemental (RFD) et dans le respect des procédures, des contenus et des programmes définis par l'ATR-RFL.

Les frais de la journée de positionnement (15€) sont inclus dans votre inscription et seront reversés à votre Comité Départemental. Aucun frais supplémentaire ne peut vous être demandé par le Comité départemental (repas, livret de formation...).

A l'issu de la clôture des inscriptions, votre candidature est transmise par la Ligue au RFD de votre département, qui vous informera du lieu et date de la journée de positionnement.

Inscriptions :

Le nombre de places disponibles est limité (voir la fiche détaillée de chaque formation). Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

Toute demande au-delà de la date butoir ne sera pas prise en compte. Dans un esprit d'équité entre les clubs, la Ligue se réserve le droit de refuser des candidatures d'un même club lorsqu'elles sont en trop grand nombre pour une même formation.

Dans les cas nécessitant une dérogation, l'inscription pourra être refusée si la demande n'est pas adressée. Pour toute question, contactez directement l'ATR.

L'inscription n'est validée qu'à la réception du dossier complet et des frais de formation. Un dossier complet contient :

- La feuille de demande d'inscription complétée (page 20)

- Paiement de l'ensemble de la formation (en cas d'inscriptions multiples, merci de préciser au dos du chèque)
- Au besoin : demande de dérogation (page 21) et/ou autorisation parentale (page 22)

Les personnes intéressées sont priées de retourner **le dossier complet** à :

Ligue Régionale de Tir de Bretagne
11 bis avenue de la Princesse
Maison des Associations
BP 7
56390 COLPO

Ou par e-mail : secretariat@tir-bretagne.org

Une convocation personnelle ultérieure viendra confirmer l'inscription et indiquer les modalités exactes de la formation, Une attestation de paiement vous sera automatiquement envoyée par mail à la clôture des inscriptions.

Vous pouvez annuler votre inscription sur simple demande **jusqu'à 3 jours après la clôture des inscriptions**, aucun frais ne sera encaissé. Au-delà de ce délai, les inscriptions sont définitives et les frais d'inscriptions seront encaissés.

Les notes des formations initiales et notes des formations continues sont également disponibles sur le site internet de la Ligue : <http://www.tir-bretagne.org/>

Frais de formation :

Les frais d'inscription sont à envoyer avec le dossier d'inscription. Il est possible de faire un règlement en plusieurs fois. **Les frais de la journée de positionnement (15€) sont inclus dans votre inscription et seront reversés à votre Comité Départemental.**

Les frais d'inscription sont encaissés indépendamment de la présence du stagiaire (absence, abandon, etc.). **Tout candidat abandonnant au cours de la formation ne sera pas remboursé de tout ou partie des frais qu'il aura engagés.**

Seul le cas d'annulation n'engage aucun frais (Rappel : annulation sur simple demande jusqu'à **3 jours** après la clôture des inscriptions)

Pour les stagiaires **Hors Ligue** les frais de formation sont majorés de 10€ par jour. Le Passeport formateur, livret d'alternance ainsi que les guides pédagogiques sont fournis. L'acceptation en formation est soumise à l'accord de leur RFL et dans la limite des places et avec priorité aux bretons.

Restauration et Hébergement :

Les frais de restauration du midi sont directement pris en charge par l'organisateur à concurrence d'un montant maximum de 15€ par repas. **La consommation d'alcool est interdite.** Les éventuels frais de restauration du soir, d'hébergement et de déplacements sont à la charge du stagiaire, de son club ou du comité départemental.

Modalités de validation (Règlement FFTir)

L'obtention du Brevet Fédéral est prononcée par la Présidente de Ligue et l'ATR sur proposition du Jury plénier qui se réunit une fois la formation terminée. **Le Jury a toute latitude pour proposer la validation (totale ou partielle) ou l'ajournement du stagiaire.**

L'alternance est une partie importante de la formation, et pourra ne pas être validée s'il apparaît des doutes sur son déroulement réel. **Le Jury plénier est présidé par l'ATR (RFL) et comporte les membres de l'ETR participants à la formation.**

Le/la stagiaire doit obligatoirement :

- ✓ **Participer activement** à toutes les journées de formations et être investi.e
- ✓ **Respecter** en permanence la sécurité et l'éthique fédérale, tant par ses actions, et son comportement, que par ses paroles
- ✓ Consulter les documents sur la **plateforme Claroline** et réaliser les questionnaires formatifs
- ✓ **Réussir** les différentes évaluations formatives et certificatives, **théoriques et pratiques**. Elles seront présentées au jury plénier pour décision.
 - Des **misés en situations** en contrôle continue permettant d'apprécier les différentes compétences attendues
 - **Un QCM avec questions éliminatoires sur la sécurité**
- ✓ **Réaliser son alternance** et rendre les documents lors du dernier module (**sauf CAC**). **Le volume horaire dépend de la formation.**
 - Rendre son livret de formation complété et signé
 - Rendre son passeport formateur complété et signé
 - En cas de force majeure, et après avoir sollicité la RFL, un délai de quelques semaines pourra être accordé pour un envoi par courrier.
- ✓ Participer à une **compétition officielle dans la saison (sauf CAC)**
 - Epreuve obligatoire mais non pénalisante. Nombreuses disciplines ouvertes dans les barèmes. Participation par équipe impossible.
- ✓ **Réussir** les épreuves pratiques « Cibles Couleurs » (**sauf CAC**)
 - Passages des grades correspondant au Brevet Fédéral et selon le protocole fédéral. Elles permettent la labélisation « Cibles Couleurs » des stagiaires.

La cérémonie de remise des diplômes (sauf CAC) se déroule lors de la Breizh Cup.



SOMMAIRE

(accès à la formation en cliquant dessus)

INFORMATIONS GENERALES

Journées de positionnement	1
Inscriptions	1
Frais de formation	2
Restauration et Hébergement	2
Modalité de validation	3

FORMATIONS INITIALES

Brevet Fédéral Jeunes Encadrants	5
Certificat de Compétences : Capacité à accueillir et conseiller	7
Brevet Fédéral animateur	1
Brevet Fédéral Initiateur	3
Informations sur les formations Entraîneur 1 ^{er} et 2 ^{ème} Degré	5
Demande d'inscription en formation	6
Demande de dérogation	7
Autorisation Parentale	8

Brevet Fédéral Jeunes Encadrants



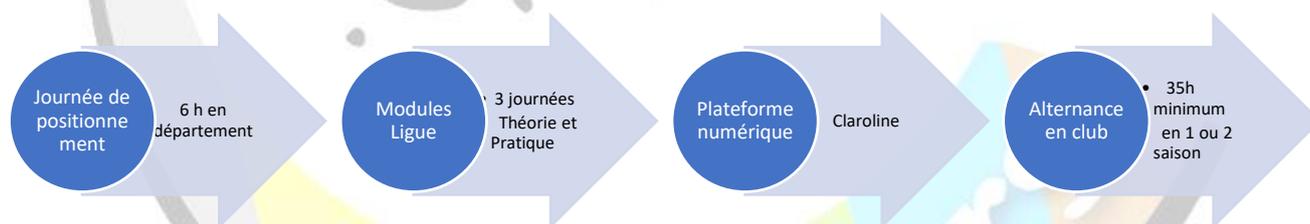
La Ligue se réserve le droit de modifier les dates des modules selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

Journée de positionnement : Elle est organisée dans votre département durant le mois d'octobre ou novembre. Votre RFD vous communiquera directement les modalités exactes. Voir page 1 pour plus d'informations. **La présence du tuteur est obligatoire sur cette journée.**

Positionnement	Module 1	Module 2	Module 3
<ul style="list-style-type: none">• date et lieu selon département• RFD	<ul style="list-style-type: none">• 19 novembre, lieu selon les inscrits• Pascal Kerlau et Jean André	<ul style="list-style-type: none">• 29 janvier, lieu selon les inscrits• Pascal Kerlau et Jean André	<ul style="list-style-type: none">• 15 avril, lieu selon les inscrits• Pascal Kerlau et Jean André

Cadre de la formation.

Au sein du club de tir, le jeune encadrant a pour fonction de réaliser l'encadrement d'un public type Ecole de tir (sous la conduite d'un entraîneur de club diplômé), de participer à la validation des Cibles Couleur jusqu'au niveau Orange, de s'investir au sein du club (assemblée générale, aide à la mise en place de compétitions amicales...) et de coacher les plus jeunes lors des compétitions.



La durée globale comprend la formation à distance, l'alternance en club et les modules Ligue. Elle est de 50 heures, répartie en 3 Unités de compétences :

- ✓ UC 1 : Organiser la sécurité de la pratique
- ✓ UC 2 : Accueillir, Accompagner et Animer
- ✓ UC 3 : Encadrer le Tir sportif

Inscription à la formation.

Le nombre de place est limité à 8 stagiaires.

La formation est ouverte aux mineurs à partir de 14 ans, jusqu'à 19 ans inclus

Être licencié depuis deux ans minimums

Être titulaire de la Cible Verte. L'accès à la formation est possible en ayant la Cible Orange, sous réserve d'obtenir la Cible Verte avant la fin de la formation. Les titulaires de Cible Verte passeront la Cible Bleue

Avoir un Tuteur diplômé ou inscrit en formation cette saison.

Une formation de tuteur est proposée parmi les formations continues, si le tuteur n'est pas formé. Seuls les tuteurs formés peuvent accompagner un stagiaire.

Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 90 € (frais de la journée de positionnement inclus).

Matériel nécessaire à la formation

Votre Guide Pédagogique Jeune Encadrant vous sera remis lors de votre premier module de formation Ligue.

Votre Passeport Formateur et Livret de formation vous seront remis lors de votre journée de positionnement en département.

Matériel indispensable :

- **Pistolet et/ou carabine 10m.** Les cibles et munitions sont fournies.
- Une tenue de sport.
- Matériel de prise de note (cahier ou bloc)
- Chez soi : Ordinateur/tablette pour une connexion Claroline

Date butoir d'inscription : 10 octobre 2022 (Délais de rigueur)

Certificat de Compétences : Capacité à accueillir et conseiller



La Ligue se réserve le droit de modifier les dates des modules selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

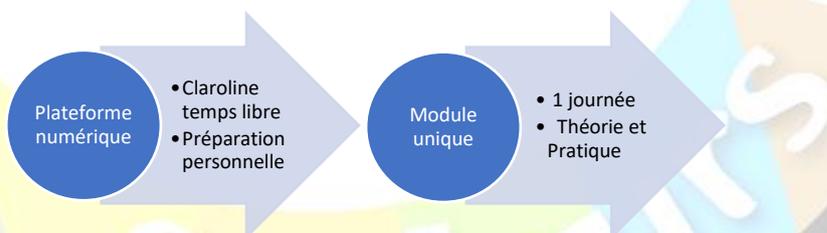
IMPORTANT : Le certificat CAC n'est pas concerné par le tutorat et la journée de positionnement. Il sert également de module complémentaire pour les BFJE.

IMPORTANT : Chaque stagiaire est libre de s'inscrire à la session de son choix, indépendamment de son département d'appartenance. La session A est ouverte à tous mais les stagiaires inscrits en BFA pour cette saison y sont prioritaires.

Session A	Session B	Session C	Session D	Session E	Session F
•13 novembre, département 29 •Maud Seus-Caradec et Arnaud Chevrollier	•15 janvier, département 35 •Maud Seus-Caradec et Arnaud Chevrollier	•04 février, département 35 •Maud Seus-Caradec et Arnaud Chevrollier	•12 mars , département 22 •Arnaud Chevrollier et Philippe Goudet	•07 mai, département 29 •Arnaud Chevrollier et Philippe Goudet	•10 juin, département 56 •Arnaud Chevrollier et Philippe Goudet

Cadre de la formation.

Au sein du club de tir, le CAC a pour fonctions d'assurer et gérer la sécurité sur les pas de tir. Le Certificat a une durée de validité de quatre ans et n'est pas détenu à vie à l'inverse des Brevets Fédéraux. Le titulaire d'un CAC a obligation de suivre la formation CAC ou BFA avant la date d'expiration afin de conserver son certificat ou obtenir un Brevet Fédéral.



La durée globale de la formation est de 8 heures. Elle est répartie en 4 Blocs de compétences :

- BC1 : Organiser la sécurité de la pratique (4 heures)
- BC 2 : Accueillir (1 heure)
- BC3 : Faire découvrir le Tir Sportif (1 heure)
- BC4 : S'intégrer au sein du club (1 heure)

Inscription à la formation.

Être licencié depuis plus d'une saison **minimum**. La formation est ouverte aux mineurs à partir de 16 ans.

Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 50 €.

Le nombre de place est limité à 8 stagiaires. Un stagiaire n'obtenant pas le CAC lors d'une session, ne pourra pas participer à une autre session au cours de la même saison.

Informations spécifiques.

En amont du module :

- ✓ Il est **impératif** de suivre le parcours préparatoire sur **Claroline**. La partie à distance fait partie intégrante de la formation. Tout stagiaire ne le suivant pas se trouvera en difficulté voire dans l'impossibilité de valider le certificat CAC.
- ✓ Il est **fortement recommandé** d'assimiler le contenu du « **Manuel du Tir Sportif** » édité par la FFTir, une **connaissance** des différentes **armes du club** et du **fonctionnement interne** (conditions d'accès au pas de tir, cours obligatoires, chasuble de responsable...),
- ✓ La Ligue conseille aux clubs d'organiser un temps dédié (2 h minimum) au moins 10 jours avant la formation. Ce temps est facultatif.

Modalités de validation ;

- ✓ Les stagiaires CAC ne sont pas concernés par les épreuves pratiques de compétition, d'obtention de Cibles Couleurs, ni par une alternance en club.
- ✓ Le score au QCM minuté doit atteindre au minimum **80% de bonnes réponses**. Les 4 blocs de compétences ne se compensent pas.
- ✓ Des mises en situations permettant d'apprécier les différentes compétences attendues

Attention : Un mineur peut obtenir le certificat de compétences, notamment à l'issue d'un module complémentaire suivi après son BFJE, mais ne pourra intervenir en autonomie qu'à partir de sa majorité. En attendant 18 ans, il devra encadrer, seulement dans le cadre de l'école de tir, sous la responsabilité et en présence d'un adulte breveté de la FFTir.

Matériel INDISPENSABLE à la formation

- **Pistolet ou Revolver 25m (ISSF ou TAR)**
- 1 boîte de munitions manufacturées uniquement (**munitions rechargées interdites**)
- Les cibles sont fournies.
- Matériel de prise de note (cahier ou bloc)
- Chez soi : Ordinateur/tablette pour une connexion Claroline

Dates butoirs d'inscription :

Session A : 08 octobre 2022

Session D : 10 février 2023

Session B : 10 Décembre 2023

Session E : 1er avril 2023

Session C : 06 Janvier 2023

Session F : 06 mai 2023

Brevet Fédéral Animateur



La Ligue se réserve le droit de modifier les dates des modules selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

Journée de positionnement : Elle est organisée dans votre département durant le mois d'octobre. Votre RFD vous communiquera directement les modalités exactes. Voir page 1 pour plus d'informations. La présence du tuteur est recommandée sur cette journée.

Positionnement	Module 1	Module 2
<ul style="list-style-type: none">• date et lieu selon département• RFD	<ul style="list-style-type: none">• 10 -11 décembre, lieu selon les inscrits• Jean André et Arnaud Chevrollier	<ul style="list-style-type: none">• 25 et 26 mars , lieu selon les inscrits• Jean André et Arnaud Chevrollier

Cadre de la formation.

Au sein du club de tir, l'animateur a pour fonctions l'accueil des nouveaux adhérents, la délivrance de renseignements relatifs aux disciplines de la FFTir, au fonctionnement du club (prêt d'armes, organisation de l'association, etc.) et la mise en place des premières séances d'initiation pendant lesquelles il devra apporter un soin et une vigilance toute particulière aux fondamentaux de la technique de base.



La durée globale comprend la formation à distance, l'alternance en club et les modules Ligue. Elle est de 70 heures, répartie en 4 Unités de compétences :

- ✓ UC 1: Organiser la sécurité de la pratique
- ✓ UC 2: Accueillir une personne ou un groupe
- ✓ UC 3: Faire découvrir le Tir sportif
- ✓ UC 4: S'intégrer en tant qu'animateur au sein du club

Inscription à la formation.

Il est obligatoire **d'être licencié depuis une saison minimum**, **d'être titulaire de son CAC valide** et **d'avoir un Tuteur diplômé**. **Les stagiaires n'ayant pas déjà leur CAC doivent s'inscrire d'eux même en session A** (cf pages 9-10).

La formation est ouverte aux mineurs à partir de **16 ans**.

Le nombre de place est limité à 15 stagiaires.

Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à **115 €** (frais de la journée de positionnement inclus).

Le stagiaire sera **obligatoirement** suivi et accompagné par un Brevet Fédéral Tuteur 1^{er} Degré, ou actuellement inscrit pour se former au tutorat.

Informations spécifiques à la formation.

- ✓ L'alternance en club est obligatoire. Elle est consignée dans un **livret d'alternance (à remettre complété et signé lors du dernier module)**.
- ✓ Une formation de tuteur est proposée parmi les formations continues, si le tuteur n'est pas formé. Seuls les tuteurs formés peuvent accompagner un stagiaire
- ✓ Il est **impératif** de suivre les différents parcours sur **Claroline**. La partie à distance fait partie intégrante de la formation. Tout stagiaire ne le suivant pas se trouvera en difficulté voire dans l'impossibilité de valider son BFA.
- ✓ La journée de positionnement vous présentera Claroline et son fonctionnement. Vous recevrez un lien d'inscription sur la plateforme par la Ligue, peu de temps après la clôture des inscriptions. **Votre tuteur sera également invité.**
- ✓ Les stagiaires passeront les grades Cibles Blanches et Jaunes, respectivement lors du positionnement et du dernier module Ligue. Les grades se passeront en pistolet **ET** carabine.

Matériel nécessaire à la formation

Le Guide Pédagogique Animateur et votre livret de formation vous seront remis lors de votre journée de positionnement.

Matériel indispensable :

- **Pistolet et/ou carabine 10m.** Les cibles et munitions sont fournies.
- Une tenue de sport.
- Matériel de prise de note (cahier ou bloc)
- Chez soi : Ordinateur/tablette pour une connexion Claroline

Date butoir d'inscription : 30 octobre 2022 (Délais de rigueur)

Brevet Fédéral Initiateur



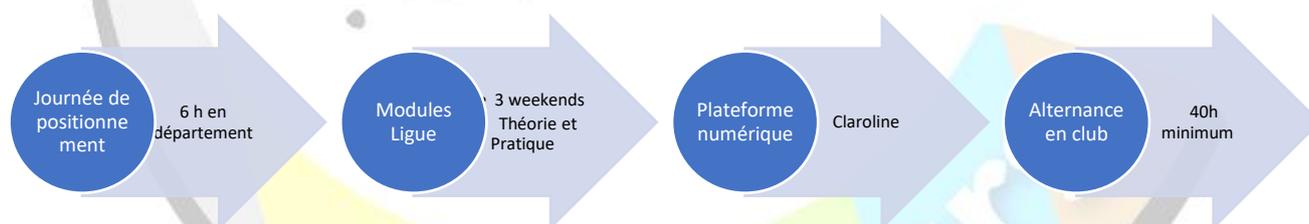
La Ligue se réserve le droit de modifier les dates des modules selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

Journée de positionnement : Elle est organisée dans votre département durant le mois d'octobre ou novembre. Votre RFD vous communiquera directement les modalités exactes. Voir page 1 pour plus d'informations. **La présence du tuteur est recommandée sur cette journée.**

Positionnement	Module 1	Module 2	Module 3
<ul style="list-style-type: none">• date et lieu selon département• RFD	<ul style="list-style-type: none">• 05 et 06 novembre, lieu selon les inscrits• Maud Seus-Caradec et Jean André	<ul style="list-style-type: none">• 21 et 22 janvier, lieu selon les inscrits• Maud Seus-Caradec et Jean André	<ul style="list-style-type: none">• 08 et 09 avril, lieu selon les inscrits• Maud Seus-Caradec et Jean André

Cadre de la formation.

La formation proposée permet d'acquérir les compétences relatives à la mise en œuvre de séances, s'inscrivant notamment dans la logique des Cibles Couleurs. L'objectif de la formation d'initiateur est d'améliorer ses connaissances et savoir-faire afin qu'ils puissent encadrer des séances pour une population plus large, plus longtemps (pouvoir suivre un groupe en perfectionnement) et sur des disciplines spécifiques. L'initiateur de club a un véritable rôle à jouer dans l'encadrement de son club, tant au niveau de l'initiation des Ecoles de Tir, que des adultes en phase d'apprentissage.



La durée globale comprend la formation à distance, l'alternance en club et les modules Ligue. Elle est de 80 heures, répartie en 4 Unités de compétences :

- ✓ UC 1 : Organiser la sécurité de la pratique
- ✓ UC 2 : Organiser une initiation adaptée et de qualité
- ✓ UC 3 : Transmettre les bases techniques (niveau initiation)
- ✓ UC 4 : S'intégrer en tant qu'initiateur au sein du club

Inscription à la formation.

Il est obligatoire **d'être licencié, d'avoir son BFA depuis une saison minimum** et d'avoir un Tuteur diplômé.

Le nombre de place est limité à 10 stagiaires

Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à **165 €** (frais de la journée de positionnement inclus).

Le stagiaire sera **obligatoirement** suivi et accompagné par un Brevet Fédéral Tuteur 1^{er} Degré, ou actuellement inscrit pour se former au tutorat.

La formation est ouverte à partir de :

- 18 ans pour tous les Animateurs
- 17 ans pour les BFJE ayant validé le module complémentaire et la **Cible Verte**
- 16 ans pour les BFJE ayant validé le module complémentaire et la **Cible Bleue**

Informations spécifiques à la formation.

- ✓ L'alternance en club est obligatoire. Elle est consignée dans un **livret d'alternance (à remettre complété et signé lors du dernier module)**.
- ✓ Une formation de tuteur est proposée parmi les formations continues, si le tuteur n'est pas formé. Seuls les tuteurs formés peuvent accompagner un stagiaire
- ✓ Il est **impératif** de suivre les différents parcours sur **Claroline**. La partie à distance fait partie intégrante de la formation. Tout stagiaire ne le suivant pas se trouvera en difficulté voire dans l'impossibilité de valider son BFA.
- ✓ La journée de positionnement vous présentera Claroline et son fonctionnement. Vous recevrez un lien d'inscription sur la plateforme par la Ligue, peu de temps après la clôture des inscriptions. **Votre tuteur sera également invité.**
- ✓ Les stagiaires passeront les grades Cibles Orange et Verte, respectivement lors du positionnement et du dernier module Ligue. Les grades se passeront en pistolet OU carabine, à votre choix.

Matériel nécessaire à la formation

Le Guide Pédagogique Initiateur et votre livret de formation vous seront remis lors de votre journée de positionnement.

Matériel indispensable :

- **Pistolet et/ou carabine 10m ET un Pistolet 25m ISSF ET une carabine 50m ISSF (avec veste, bretelle et coussin)**. Si vous ou votre club ne disposez pas de ce matériel, contactez immédiatement l'ATR. Chaque module demandera un type de matériel, précisé sur la convocation.
- Une tenue de sport. Les cibles et munitions sont fournies par la Ligue.
- Votre Passeport Formateur et du matériel de prise de note (cahier ou bloc).
- Chez soi : Ordinateur/tablette pour une connexion Claroline

Date butoir d'inscription : 03 octobre 2022 (Délais de rigueur)

Informations sur les formations Entraîneur 1^{er} et 2^{ème} Degré

Ces formations initiales sont organisées par la FFTir. Pour plus d'informations, contactez directement l'ATR ou rendez-vous sur le site fédéral https://fftir.org/fr/devenir_formateur_benevole.

Présentation

Il s'agit d'acquérir les compétences relatives aux cycles d'entraînement, de perfectionnement et de formation d'encadrants.

Une arme « majeure » est choisie lors de l'inscription. Les stagiaires peuvent participer à un module facultatif complémentaire dans l'arme inverse, afin d'être polyvalent.

Il appartient aux stagiaires de prendre contact rapidement avec l'ATR afin de déterminer la date et modalité d'intervention.

BFE 1°

- Détenir son BFI depuis plus de 2 saisons
- Alternance 70h, avec un tuteur fédéral 2° degré ou Pro
- Une intervention en Collectif Régional: 10h
- 4 Modules de formation : 130h au total

BFE 2°

- Détenir son BFE 1° depuis plus de 2 saisons
- Alternance 110, avec un tuteur fédéral 2° degré ou Pro
- Une intervention en formation bénévole Ligue : 30h
- Une observation sur Collectif nationaux : 10h
- 4 Modules de formation : 220h au total

Le dossier est disponible sur le site internet de la FFTir. Il est à envoyer à la FFTir, après présentation à l'ATR pour avis obligatoire.

Les personnes intéressées mais n'ayant pas de tuteurs peuvent prendre contact avec l'ATR.

Une évaluation de sélection et positionnement avant l'entrée en formation est organisée par la FFTir.

Les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge par la FFTir.

Les frais pédagogiques peuvent faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès de la Ligue. Le dossier est disponible auprès de l'ATR et de votre RFD.

Une aide du comité départemental peut également être accordée selon leurs modalités propres.

Demande d'inscription en formation INITIALE

Merci d'écrire le plus lisiblement possible

Nom :	Prénom :
Club :	n° de licence :
Date de naissance : / /	Catégorie d'âge :
Je suis en situation de handicap : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Tél :	mail :
Adresse :	
Cible couleur détenue :	Discipline principale :
Niveau de compétition : <input type="checkbox"/> Loisir <input type="checkbox"/> Départemental <input type="checkbox"/> Régional <input type="checkbox"/> National	

Type : **Initiale** « Je me forme et certifie des compétences »

Formation :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Brevet Fédéral Jeune Encadrant | <input type="checkbox"/> Certificat CAC SESSION A |
| <input type="checkbox"/> Brevet Fédéral Animateur | <input type="checkbox"/> Certificat CAC SESSION B |
| <input type="checkbox"/> Brevet Fédéral Initiateur | <input type="checkbox"/> Certificat CAC SESSION C |
| | <input type="checkbox"/> Certificat CAC SESSION D |
| | <input type="checkbox"/> Certificat CAC SESSION E |
| | <input type="checkbox"/> Certificat CAC SESSION F |

Fonction(s) exercée(s) au sein du club :

Indiquez en quelques lignes vos motivations pour participer à la formation :

J'ai pris connaissance des documents à joindre à mon dossier d'inscription (voir page 1), **du matériel à apporter**, des consignes sanitaires et de l'obligation de tuteur.

LE TUTEUR FORME EST OBLIGATOIRE (sauf CAC) :

Son Nom et Prénom :

Son adresse e-mail :

Diplôme Tuteur 1er degré : Obtenu en 20..... Inscrit en formation cette saison

Date et signature :

Avis et signature du Président de club :



Demande de dérogation

A l'attention de Madame la Responsable Formation Ligue,

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

N°licence :

N° club :

Demande exceptionnellement une dérogation pour être autorisé à suivre la formation initiale : BF Jeune Encadrant Certificat CAC BF animateur BF Initiateur

Pour le(s) motif(s) suivant :

Délais insuffisant depuis l'obtention du Brevet Fédéral précédent

Absence de Brevet Fédéral

Age minimal requis non atteint

Autre (précisez) :

Pour les licenciés d'une autre Ligue, merci d'utiliser la feuille de demande de dérogation fédérale (ITAC), complétée par votre RFL.

Indiquez vos motivations et/ou situation justifiant le besoin de formation par dérogation :

.....
.....
.....
.....

Il est rappelé que les dérogations sont à caractère exceptionnel, et que leur accord n'est en aucun cas systématique.

Le/.../, Signature :

Cadre Réserve à la RFL

Demande : Refusée Acceptée Acceptée sous conditions

Indiquez les conditions le cas échéant :

Le / /, Signature :



Autorisation Parentale

Je soussigné, M. (mère, père, tuteur légal de l'enfant *) autorise :

- Mon enfant à participer à la formation

BF Jeune Encadrant Certificat CAC BF animateur BF Initiateur

se déroulant du au,

- Les membres de l'Equipe Technique Régionale, à transporter en voiture individuelle mon enfant.

En cas d'urgence, j'autorise :

- Les responsables de la ligue à prendre toutes les mesures nécessaires à l'évacuation et à l'hospitalisation éventuelles de mon enfant
- Toute intervention chirurgicale rendue nécessaire en cas d'accident majeur.

Fait à, le

Signature obligatoire (précédée des mentions "Lu et approuvé" et "Certifié exact") :

* Rayez la mention inutile.

Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom de la personne :

N° de téléphone :

Lien de parenté :

Observations éventuelles :

Renseignements administratifs

N° de Sécurité sociale :

Caisse de Sécurité sociale + adresse :

Nom du médecin traitant :

N° de téléphone :

Nom de la mutuelle (éventuellement) :

DE SOI
 PROGRESSION
 RESPECT
 CONTROLE DE SOI
CONCENTRATION
 FRATERNITÉ
 INTÉGRATION
 ESPRIT
 MAITRISE
 D'ÉQUIPE
 ENGAGEMENT
 AUTONOMIE

Contact

Assistante Technique Régionale :

Maud CARADEC - atr@tir-bretagne.org - 07 50 87 61 20



Rejoins-nous sur notre page pour suivre toute notre actualité !

@LigueTirBretagne

